

Compte-rendu AG annuelle Association ***Cet Atelier, là*** 14/11/2020

« *Écouter, créer des liens qui libèrent, publier.* »



Le 14 novembre 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'association *Cet atelier, là*. Compte-tenu de la crise sanitaire provoquée par la COVID19, cette AG s'est tenue exclusivement en visioconférence. Outre l'invitation, les adhérents ont reçu trois jours avant l'AG le lien de visioconférence, ainsi qu'un tutoriel de connexion et d'utilisation de l'outil Jitsi (afin notamment que les adhérents à jour de cotisation puisse voter les résolutions).

19 adhérents à jour étant présents ou représentés par procuration, le quorum était atteint, et l'AG a pu donc valablement avoir lieu. L'AG se tenant en visio, nous tenons à disposition un relevé des adhérents présents ou représentés.

Rappel

L'association ***Cet Atelier, là***, créée en juin 2017 (statuts déposés le 7 octobre 2016), compte au printemps 2020 31 membres. Au jour de l'AG, 19 membres étaient à jour de cotisation.

Président : Christophe Coquet

Trésorière : Marie-Christine Jacquet

Aucun des deux ne souhaitant remettre son poste, ils sont reconduits dans leur fonction à l'unanimité.

Blog : *Crieuses et crieurs* <https://cetatelierla.com/>

Le montant de la cotisation annuelle reste fixé à 10€.

L'objet de *Cet Atelier, là* est de recueillir, publier et diffuser toutes les formes d'expression de personnes « invisibles » ou « inaudibles » dans notre société, qui sont souvent des jeunes issus des milieux populaires, des quartiers ou encore des lycées professionnels ou agricoles, avec une attention particulière portée aux personnes marginalisées telles que les élèves dits décrocheurs, les jeunes placés en foyers ou en centres éducatifs fermés, jusqu'aux personnes privées de liberté, en passant par les adolescents dits incasables, les parents qui n'ont plus le droit d'héberger leurs enfants, etc.

Depuis 2017, *Cet Atelier, là* reçoit chaque année le soutien de la DRAC Bourgogne - Franche-Comté



Rapport moral

Le président a donné lecture du rapport moral (qui avait été envoyé à tous les adhérents avec la convocation à l'AG, et publié sur le blog de l'association en date du 6 octobre 2020).

Le rapport moral est voté à l'unanimité des présents ou représentés.

Rapport financier

La trésorière a présenté le rapport financier (publié sur le blog en date du 12 novembre et envoyé aux adhérents le 11 novembre). Il a été proposé un report de crédits non dépensés.

Le rapport financier a été voté à l'unanimité des présents ou représentés.

Les Projets décidés lors de l'AG

Naufrages sous contrôle ? Après un refus de l'éditeur *Champ social*, la question se pose de l'avenir de ce travail, d'autant que la structure ne diffusera pas l'ouvrage (auquel la direction s'oppose).

- Envoi du manuscrit à d'autres éditeurs (Dunod, ESF, La découverte, Ramsay...).

- Impression à compte d'éditeur (sur les fonds de l'association). Mais se pose la question de la diffusion.
 - Conférence. La situation est différente de celle des autres livres puisque les conférences peuvent, pour les autres livres, donner la parole aux protagonistes, ce qui n'est pas le cas pour *Naufrages sous contrôle* ? Après tour de table et vote : nous sommes légitimes, et ce n'est pas déroger aux statuts de l'association que d'organiser une conférence qui aurait pour support le livre et proposerait un point sur l'état de l'accompagnement social en France ; cette conférence pourrait être animée par Philippe Godard, légitime par le travail fait dans le cadre de *Cet atelier, là*, mais aussi par ses compétences liées à ses fonctions passées au présentes d'auteur, éditeur et formateur à l'IRTS. → décision : à organiser dès que possible.
 - Librairies (dépôt-vente) → décision majoritaire : inutile.
 - Des articles dans des revues spécialisées (Le lien social, ASH...) → décision : reprise de contact et rédaction d'articles.
 - Presse locale ? → décision majoritaire : à ne pas faire compte-tenu de la position de la direction de la structure concernée..
- Impression à la demande → décision : si aucun éditeur n'accepte le manuscrit, choix éthiquement intéressant (évite le gaspillage, même si le coût unitaire est plus élevé).
- Publication en ligne. En épisode sur le blog. → décision : à faire au plus vite (en commençant par le deuxième chapitre, hors présentation du contexte), en épisode, pour ne pas compromettre l'éventuel accord avec un éditeur.

Graines de futur. Quelle diffusion ?

- Conférence → décision : à organiser dès que possible.
- Librairies (dépôt-vente) → inutile (voir ci-dessus).
- Des articles dans des revues spécialisées (Le lien social, ASH...) → décision : reprise de contact et rédaction d'articles.
- Presse locale ? → Décision : situation différente que *Naufrages sous contrôle* ?, à faire (Christophe s'en charge).

ITEP. Entretiens quasi terminé (reste deux enfants). Entretiens avec les adultes : plusieurs entretiens à retravailler, à la demande des personnes. En stand by...

Plusieurs possibilités :

- Publier les témoignages sur le blog.
- Réaliser un film.
 - Ecrire une note d'intention.
 - Choisir un réalisateur.
- ➔ Décision : choisir un angle (qui pourrait être un croisement de portraits et autoportraits - donc avec un travail pédagogique à mener avec les enfants), écrire une note d'intention, proposer cette note d'intention à l'ITEP et à un réalisateur indépendant (pouvant être rémunéré par l'association). Le film réalisé serait publié sur le blog de *Cet atelier, là*, mais aussi enregistré sur DVD et accompagner un futur livre, si nous décidons de le réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, l'AG est levée à 11h54.

14 novembre 2020. Pour *Cet Atelier, là*, le président, Christophe Coquet, La trésorière Marie-Christine Jacquet